

## Appel à projets « Emergence »

Financements 2021

### Texte de l'appel à projets

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur et le GEFLUC Marseille-Provence se sont associés autour d'un appel à projets commun. Le GEFLUC Marseille, les entreprises contre le cancer, soutient la recherche en cancérologie en cofinçant avec le Canceropôle, dans le cadre de cet appel, certains projets portés par des équipes marseillaises.

#### Cahier des charges

Le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets innovants, émergents et/ou de nouvelles thématiques. Les projets émergents dans le champ des Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique devront être soumis dans l'appel SHS-E-SP spécifiquement mis en place.

Le porteur de projet devra clairement montrer en quoi le financement accordé va favoriser l'émergence, il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet.

Le financement servira à initier un projet qui sera par la suite soumis à un appel d'offre de plus grande envergure (national ou international).

#### Eligibilité et définition de l'émergence dans le cadre de cet appel

Le projet doit être avant tout une étude de faisabilité mettant en œuvre une approche nouvelle et originale (ayant peu de chances d'être financé par d'autres organismes à ce stade).

Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

**Il ne peut pas être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.**

#### Objectifs

- Valider les premières étapes d'un projet ou une étude de faisabilité préalable
- Servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants

#### Critères de sélection

- L'aspect émergent et novateur
- La qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet dans le temps (12 mois) et le budget impartis (30k€ max)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé (jusqu'en décembre 2021), chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans, ou de moins de 40 ans) seront favorisés.

### Ne seront pas éligibles :

- Les porteurs financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « Emergence »
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement

**Deux chercheurs séniors (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et d'un même champ disciplinaire ne pourront pas déposer au même appel à projets.**

### Dossier

- Le projet scientifique de 5 pages maximum devra indiquer le but scientifique recherché et la synergie entre les équipes participantes, ainsi que le plan de travail précis
- Un document présentant l'environnement du porteur du projet devra être transmis (CV du porteur de projet, publications en rapport avec le projet présenté, etc)
- Le plan de financement du projet faisant apparaître les éventuelles autres sources de financement en cours de demande et obtenues
- Le résumé devra être rédigé en Français **ET** en Anglais, le projet pourra être renseigné en Français **OU** en Anglais
- Les projets seront à déposer en ligne via le site du Canceropôle <https://canceropole-Provence-Alpes-Côte d'Azur.com/appels-a-projets/> (Ouverture de la plateforme en ligne pour le dépôt entre le 5 février et le 30 avril 2020).
- **Tous les champs doivent être remplis. Si vous êtes non concerné par un champ, notez N/A.**

### Règles de financement

- Le budget alloué par projet sera de maximum 30k€ pour 1 an
- Le porteur du projet doit être membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (tout chercheur **ayant un projet en cancérologie**, installé en région SUD)
- Le financement du salaire de post-doctorant n'est pas éligible si ce post-doctorant est le porteur du projet
- **ATTENTION** : les frais éligibles par le Canceropôle et le Gefluc sont différents. Le budget soumis doit respecter les critères d'éligibilité\* du Canceropôle. Les porteurs de projets retenus pour un financement par le Gefluc Marseille sont susceptibles d'être recontactés pour revoir la répartition de leur budget.
- **\*Frais éligibles par le Canceropôle :**
  - Equipement
  - Personnel (CDD uniquement)
  - Les dépenses de fonctionnement (y compris sous-traitance) sont éligibles pour un montant maximum de 10k€
  - **Attention le non-respect des critères de soumission, notamment la répartition du budget à savoir pas plus de 10 k€ de frais de fonctionnement, entrainera la non-éligibilité de votre projet.**
- **Frais non-éligibles** : amortissement, frais relatifs à la maintenance d'équipements, à la publication dans des revues scientifiques, frais de missions, déplacements.

### Engagement du porteur

Le projet devra être soumis à un appel d'offre de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raison particulière qui devra être justifiée au Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En cas de financement, le porteur de projet s'engagera également à :

- Présenter un bilan de son projet à l'occasion d'une réunion du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (Séminaire annuel par exemple)
- Mentionner le soutien du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou du Gefluc dans ses communications et publications futures
- Fournir un rapport d'activité scientifique en Janvier 2022 puis une mise à jour annuelle de ce rapport entre 2023 et 2025

### Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : 5 février 2020

Deadline de dépôt des dossiers de candidature : 30 avril 2020

Communication des résultats : octobre 2020

Démarrage des projets : Janvier 2021 - Les projets financés par le Gefluc pourront débuter dès le rendu des résultats et suite à la signature des conventions.

Fin des projets : 31 décembre 2021

### Procédure d'évaluation

**Tout projet ne respectant pas les critères d'éligibilité ou les règles de financement, en particulier la répartition du budget à savoir pas plus de 10 k€ de frais de fonctionnement, ne seront pas envoyés pour évaluation.**

Les projets seront évalués par au moins deux experts externes à la région sur la base de la grille d'évaluation fournie par le Canceropôle. Un classement des projets évalués sera réalisé sur la base des évaluations et des commentaires des experts. Pour chaque projet un rapporteur membre du Comité Scientifique sera nommé. Le nombre exact de projets sélectionnés sera déterminé par le comité scientifique en fonction notamment du budget disponible.

### Contact

Pour toute information, veuillez contacter Laure Verrier, de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : Laure.VERRIER@univ-amu.fr - Tel : 04 91 32 47 05